

**Arrêté 2018 – 34**

*Relatif aux tarifs de la préparation aux carrières et concours des institutions européennes*

**Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

**Vu** la délibération n°2017/12/16-5 du 16 décembre 2017 du conseil d'administration de l'IEP relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur ;

**Vu** la convention du 10 octobre 2018 signée entre l'IEP d'Aix et l'ENA;

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'arrêter les tarifs suivants pour la préparation aux carrières et aux concours européens :

<b>Objet</b>	<b>Tarifs</b>
Tarif actifs (fonctionnaires, salariés du secteur privé, professions libérales)	500 euros
Tarif étudiant non boursier (de Sciences Po Aix, d'Aix Marseille Université, d'Avignon Université, de l'Université de Toulon et de l'Ecole centrale de Marseille)	250 euros
Tarif étudiant boursier (de Sciences Po Aix, d'Aix Marseille Université, d'Avignon Université, de l'Université de Toulon et de l'Ecole centrale de Marseille)	100 euros

**Article 2 :** Le Secrétaire général de l'établissement et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 octobre 2018

*Rostane MEHDI,*  
**Professeur des Universités,**  
**Directeur.**

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

**26.10.2018**

DATE D'AFFICHAGE :